

GLUX-EN-GLENNE ■ Le Morvan bénéficie des programmes interrégionaux Massif central 2021-2027

# Des millions pour le Massif central

**La première journée de présentation des programmes interrégionaux Massif central dont dépend le Morvan s'est tenue hier à Glux-en-Glenne.**

Fabien Agrain-Védille

fabien.agrainvedille@centrefrance.com

La Loi Montagne ne concerne pas que l'obligation d'équiper sa voiture en pneus neige sur certaines communes françaises. Elle va bien plus loin. D'abord votée en 1985 puis révisée en 2016, elle dote les territoires de montagne de dispositifs financiers spécifiques contribuant à leur développement. Pour le Massif central, partagé entre Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, deux programmes interrégionaux ont ainsi été validés en 2022 pour la période 2021-2027. En Bourgogne, plus de 200 communes sont intégrées dans ce dispositif. La plupart se trouvent dans le Morvan, à la frontière septentrionale du Massif central.

## Plusieurs présentations prévues dans le massif

Ainsi, la pluie et le froid n'auront pas démotivé près de 75 personnes à se rendre au gîte des fous de la crèche, à Glux-en-Glenne, hier. Toute la journée, des élus et techniciens venus des quatre régions ont participé à des ateliers afin de découvrir les programmes interrégionaux



**ANIMATIONS.** L'après-midi a laissé place à des échanges autour d'enjeux du Massif central comme le changement climatique et le développement du lien entre les milieux urbains et les territoires ruraux.

Massif central 2021-2027. Trois autres réunions vont suivre la journée morvandelle. Le vendredi 24 mars à Clermont-Ferrand. Une autre est également prévue jeudi 30 mars à Millau.

Parallèlement, le programme Avenir Montagne s'inscrit dans le Plan de relance 2021-2022. « Il s'agit d'une nouvelle ambition pour la transition écologique sur un territoire de massif », définit Nicolas Bernard, com-

## ■ L'État est le principal soutien financier

La convention interrégionale Massif central bénéficie d'un budget total de 216,55 millions d'euros de crédits nationaux pour la période 2021 à 2027. Plus de 101 millions d'euros proviennent de l'État, 94 millions des régions. Les différents départements du territoire fournissent au total 10 millions d'euros, soit autant qu'EDF qui s'est inscrit dans la convention. À ces financements, s'ajoutent près de 40 millions d'euros issus du Fonds européen de développement régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'enveloppe globale de la précédente convention, pour la période 2015-2020, s'élevait à près de 136,56 millions d'euros permettant l'accompagnement de plus de 1.400 projets.

missaire adjoint à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central.

Ce programme ajoute des moyens à la Convention Massif central dont une première génération de programme avait déjà vu le jour entre 2015 et 2020. « On est sur des politiques qui accompagnent les territoires. Il est donc nécessaire de leur apporter de la visibilité sur le long terme », indique Nicolas Bernard.

## Des projets interrégionaux

L'événement était l'occasion de présenter aux différents acteurs économiques, représentants d'associations ou encore de collectivités territoriales les financements spécifiques de l'Europe, de l'État, des Régions et des Départements pour accompagner leur développement. « Par rapport à la convention Massif central, nous avons un comité de programmation qui réunit des élus et des services de l'État. L'essence de nos politiques est d'accompagner les porteurs de projets de la maturation d'une idée à sa concrétisation », complète le commissaire venu de Clermont-Ferrand.

Entre 2021 et 2027, la convention est dotée de plus de 256 millions d'euros. Les différents dispositifs permettent de soutenir différents projets du territoire du Massif central, d'Avallon à Carcassonne. « Cette enveloppe a pour but d'accompagner des dossiers qui sont interrégionaux. C'est-à-dire des projets qui s'inscrivent dans un réseau plus étendu », poursuit Nicolas Bernard. ■